



Die deutschsprachige Version dieses Artikels ist im Heft 49 von «PrimaryCare» erschienen.

Un soutien juridique pour la SSMG

Peter Meier, conseiller juridique du comité SSMG, dans une interview par mail avec Bruno Kissling, rédacteur en chef de PrimaryCare

Depuis le succès de la démonstration du 1^{er} avril 2006, le comité SSMG est de plus en plus souvent intégré aux processus de décision politique, comme il l'avait exigé. Cette tâche l'oblige à une diligence particulière. C'est pourquoi le comité a donné à Peter Meier, avocat, un mandat de conseiller juridique qui a pris effet au 1^{er} novembre 2006. Cette interview par mail entre Peter Meier et Bruno Kissling vous permettra de faire connaissance avec Peter Meier et d'apprendre quelles sont ses tâches.

Bruno Kissling: Monsieur Meier, je vous félicite très cordialement pour votre nouveau mandat auprès de la SSMG. Avec le comité SSMG, je me réjouis de cette collaboration qui s'ouvre avec vous. Pouvez-vous expliquer aux lectrices et lecteurs de PrimaryCare ce qui vous qualifie pour ce mandat?

Peter Meier: Merci de vos félicitations. Je me réjouis également de cette collaboration. J'ai fait la connaissance des membres du comité et je trouve ce dernier à la fois très dynamique, créatif et ouvert à l'innovation. Voilà vingt ans que je suis conseiller juridique de la Société des médecins du canton de Soleure (GAESO). En 1999, j'avais été appelé par le président de la FMH de l'époque, Hans Heinrich Brunner, en qualité de conseiller juridique pour les négociations du contrat cadre Tarmed. Aujourd'hui, je conseille la Conférence des sociétés cantonales de médecins (KKA) pour les problèmes juridiques internes et externes, en particulier concernant la structure juridique, le règlement commercial, les négociations des cantons avec SantéSuisse, les résiliations et les prolongations des contrats d'adhésion, etc. Je pense que le comité SSMG m'a choisi surtout en raison de ma longue expérience de conseiller juridique du corps médical.

A votre avis, quelle sera à l'avenir l'importance de la médecine générale dans le secteur de la santé en Suisse? Quelle contribution pouvez-vous apporter en qualité d'avocat?

La démonstration du 1^{er} avril 2006 a interpellé non seulement les médias et le grand public, mais également je l'espère les principaux politiciens et politiciennes. Dans notre système de santé, à l'avenir également, la médecine générale jouera un rôle déterminant. De nouvelles formes de coopération (cabinets communs avec diverses formes d'organisation, modèles de médecin de famille, etc.) vont se développer. C'est d'ailleurs aussi le cas dans d'autres secteurs, par exemple pour nous les avocats. Mais le médecin de famille traditionnel tel qu'on le trouve par exemple à la campagne n'est pas près de disparaître.

En tant qu'avocat, je peux essayer d'alléger la tâche des médecins de famille ou des groupes de médecins et de leurs associations grâce à mon savoir-faire juridique. Je peux les aider pour la conclusion de contrats, je peux essayer de formuler ceux-ci de manière à éviter au maximum les erreurs juridiques ou le fatras bureaucratique ou administratif. J'attire l'attention des médecins sur les écueils juridiques et les aide à résoudre de tels problèmes (par exemple sur le secret médical, la protection des données, les litiges avec des assureurs, etc.).

De telles tâches font déjà maintenant partie de mon quotidien de conseiller des sociétés (GAESO et KKA).

À l'échelon politique, et je pense qu'il sera ces prochains temps tout aussi important, je peux essayer d'éviter que les médecins de famille se transforment en exécutants de l'OFSP et des assureurs et doivent fournir des prestations administratives complémentaires que personne ne leur paie (exemple actuel: l'introduction de la

carte d'assuré respectivement de patient à la charge des médecins fournissant les soins de base).

Je peux essayer d'éviter que les médecins de familles se transforment en exécutants de l'OFSP et des assureurs.

Un médecin perd souvent son enthousiasme quand, au lieu de s'occuper de ses patients, il doit beaucoup trop se débattre dans la bureaucratie étatique et des assureurs. Je peux ici, dans la limite de mes possibilités, orienter la barre dans une autre direction.

A votre avis, qu'est-ce que les médecins de famille suisses doivent faire autrement ou mieux?

Les médecins de famille font beaucoup de choses très bien dans ce pays. À mon avis, c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les Suisses ne veulent pas renoncer à choisir librement leur médecin. Les médecins de famille connaissent généralement bien leurs patients et leur environnement et peuvent donc bien mieux le prendre en compte que ne le ferait un médecin mandaté par l'Etat.

Les médecins de famille doivent s'efforcer de faire plus encore respecter leur voix. Ils y sont parvenus le 1^{er} avril 2006, mais ce n'est pas suffisant. Politiquement, je pense que les médecins de famille doivent devenir plus actifs. En tant que conseiller cantonal, cela m'a toujours irrité de constater que pratiquement aucun d'entre eux ne se portait candidat pour un mandat politique. Les rares qui le font sont généralement très rapidement acceptés en politique et apportent de bonnes idées. L'excuse classique est le manque de temps.

Je crois que cela vaut la peine de faire en-

tendre la voix des médecins de famille dans le Parlement fédéral et dans les Parlements cantonaux.

Pour le reste, je pense que les médecins de famille devraient s'efforcer de parler le même langage. Les médias, mais également les politiques n'attendent que les contradictions entre les déclarations des divers groupes pour les pointer du doigt. Pour les questions importantes, les groupements ne devraient pas agir sans avoir consulté la FMH et les sociétés de discipline médicale. Naturellement, le contraire est vrai également. Cela ne signifie pas que l'on ne peut plus avoir une opinion différente. Mais il ne faut pas la communiquer immédiatement aux médias ou leur envoyer une lettre agressive parce que l'on se sent personnellement concerné.

Quelles expériences personnelles avez-vous faites avec votre médecin de famille et le système de santé?

J'ai changé de médecin de famille récemment. Non pas que j'aie été insatisfait, mais il a mon âge et je prévois donc que, lorsque j'aurai vraiment besoin de lui, il ne travaillera plus. Mon médecin de famille actuel est bien plus jeune que moi. J'ai une bonne relation avec lui, il sait écouter et établit d'excellents diagnostics. De plus, il apprécie le whisky pur malt, tout comme moi.

Dans le cadre de mon travail pour la GAeSO et la KKA, j'ai rencontré nombre d'excellents médecins de famille. J'ai aussi de nombreuses réactions positives concernant les médecins de famille de patients de la région, que je connais personnellement. Naturellement, comme partout, il y a des brebis galeuses, mais il ne faut pas oublier qu'une mauvaise réputation se répand comme une traînée de poudre. Le marché règle donc tôt ou tard le problème. Surtout dans de petites communautés rurales où les gens se connaissent encore.

Lorsque vous observez le système de santé suisse sous un angle juridique, que voyez-vous?

Je vois qu'il y a régulièrement de nouvelles prescriptions supplémentaires qui

visent à imposer des obligations aux prestataires de services et je vois que la LAMal (que j'ai combattue en 1994) fait régresser progressivement le médecin, le dépouillant de sa qualité de travailleur indépendant et libéral. Je crains que, dans 20 à 30 ans, une médecine d'Etat prenne la main. Cette évolution est également liée aux nouvelles formes de coopération et à l'attitude différente des médecins, surtout des jeunes, face à leur profession (on peut parler d'une nouvelle éthique professionnelle). Peut-être que la génération de médecins qui succèdera à celle des jeunes médecins actuels d'aujourd'hui ne souhaitera plus travailler qu'en situation de salarié avec des semaines de 40 heures. Si cela se vérifie, nous devons nous y faire.

Je vois que la LAMal (que j'ai combattue en 1994) fait régresser progressivement le médecin, le dépouillant de sa qualité de travailleur indépendant et libéral.

Peut-être que la génération de médecins qui succèdera à celle des jeunes médecins actuels ne souhaitera plus travailler qu'en situation de salarié avec des semaines de 40 heures.

L'environnement de la politique de santé va-t-il se calmer? Les acteurs adopteront-ils à nouveau un comportement empreint de respect mutuel? Ou le système deviendra-t-il toujours plus litigieux? A la fin, comme souvent déjà dans d'autres domaines de la politique et de la législation, faudra-t-il que les tribunaux décident de l'avenir du système de santé en général, de la médecine de famille en particulier et même du catalogue des prestations à la place des mandataires responsables?

Je ne pense pas que l'environnement de la politique de santé va se calmer prochainement. Cela n'a d'ailleurs jamais été le cas. D'autre part, j'ai expérimenté que la culture de dialogue à l'échelon de santé-suisse et des sociétés cantonales / KKA est meilleure que sa réputation.

Mais il est important que les prestataires

du service de santé (il s'agit ici surtout des médecins de famille) communiquent leurs besoins et arrivent à s'imposer politiquement au moyen d'un lobby puissant. Si vous observez le lobby des assureurs au Conseil national et au Conseil des Etats, vous ne pouvez que féliciter santé-suisse. Elle a réussi à placer dans ces conseils l'un des groupes d'intérêts les plus puissants. Cela ressort également des interventions concernant la politique de santé. Dans ce domaine, comme je l'ai déjà dit, le corps médical doit devenir plus actif.

Mais il est important que les prestataires du service de santé (il s'agit ici surtout des médecins de famille) communiquent leurs besoins et arrivent à s'imposer politiquement au moyen d'un lobby puissant.

Globalement, je ne donnerais pas trop d'importance aux tribunaux. Les décisions véritablement prises par ces derniers, pour moi surtout par le Tribunal fédéral des assurances au cours des dernières années, ne sont pas hostiles aux médecins. Chez nous, le problème est cependant que beaucoup de décisions sont prises en fonction de la LAMal à l'échelon du Conseil d'Etat et du Conseil fédéral. Les facteurs politiques y sont plus importants. Prenez en exemple la valeur du point tarifaire!

Quel est le rôle de la volonté populaire? Les politiciens, et nous-mêmes les médecins de famille, savons-nous quelle médecine la population veut?

Je viens de lire dans le journal le résultat de la dernière enquête sur la santé publique. Les politiciens se garderont bien de s'opposer à des opinions majoritaires de la population (par exemple au libre choix du médecin). Ils risqueraient de couper la branche sur laquelle ils sont assis! Je pense que de telles enquêtes auprès de la population, très représentatives, devraient montrer également aux médecins de famille ce que leurs patients veulent réellement et la manière dont ils les perçoivent.

A quoi les autres acteurs du système de santé suisse reconnaîtront-ils que les médecins de famille suisses bénéficient maintenant du soutien d'un conseiller juridique?

Par exemple en lisant cette interview!

Quelles seront vos prochaines démarches?

Je vais commencer par coopérer à la consultation sur le changement de la carte d'assuré (carte d'assuré/carte de santé). J'espère que les consultations auprès des prestataires de services inciteront le Conseil fédéral à réfléchir à nouveau à l'opportunité de cette orientation. Je suis conscient que le Conseil fédéral peut prononcer cette ordonnance de manière autonome. Mais tout de même, ici encore, il devrait être possible de prendre de l'influence par le biais d'un lobby politique si cette ordonnance devait réellement entrer en vigueur comme prévu dans le projet.

Pour le reste, je pense que, lors d'une prochaine réunion du comité de la SSMG, il faudrait trier les problèmes actuellement prioritaires du point de vue juridique.

Pour terminer, encore une question très pratique. Outre le comité SSMG, d'autres groupements de la SSMG, notamment les cadres des associations régionales et cantonales pour la médecine de famille, peuvent-ils faire appel à vos services?

Lorsque j'ai accepté ce mandat, j'ai renoncé à certains domaines que j'assurais dans mon cabinet d'avocat et qui sont désormais suivis par l'un de mes deux collègues. J'ai donc un peu de capacité supplémentaire. Mais il est impossible que je fonctionne comme point de contact pour toutes les associations cantonales ou même les médecins du pays. Souvent, les associations régionales et les médecins connaissent des conseillers locaux. C'est également le cas pour la KKA. J'entre-

tiens un contact intensif avec les conseillers juridiques des autres cantons et j'agis de manière similaire pour la SSMG.

Cher Maître, je vous remercie pour cette interview et vous souhaite, ainsi qu'à nous, médecins de famille, plein succès pour cette coopération.

lic.iur. Peter Meier
Meier & Partner
Advokatur und Notariat
Schmiedengasse 33
5012 Schönenwerd
advokatur.meier@bluewin.ch

Dr Bruno Kissling
Facharzt für Allgemeinmedizin
Elfenuweg 6
3006 Bern
kissling@primary-care.ch



5. UNIVERSITÄRER POSTGRADUIERTEN-STUDIENGANG IN PSYCHOSOMATISCHER MEDIZIN (2007–2009)

zur Erlangung des Fähigkeitsausweises APPM Psychosomatische
und Psychosoziale Medizin

Veranstaltet von:

Abteilung Psychosomatik (Medizin);

Abteilung Sozialmedizin/Psychosomatik (UFK);

unter Mitarbeit von niedergelassenen psychosomatisch tätigen ÄrztInnen

Kursbeginn: 6. September 2007

Information zum Fähigkeitsausweis APPM: www.appm.ch

Information und Anmeldung zum Kurs: www.psychosomatik-basel.ch

(Seite «Fortbildungen» anklicken)

oder Tel. 061 265 52 94 vormittags

ADVANCED STUDY CENTRE
UNIVERSITÄT BASEL

Universitäts-
Basel

